**Motion votée à l’unanimité**

**en heure d’information syndicale le 21 septembre 2020**

Les personnels du collège Molière tiennent à souligner leur colère face à la dégradation sans précédent de leurs conditions de travail et d’enseignement dues aux décision académiques et ministérielles en ces temps de crise sanitaire.

 Alors qu’il est plus que jamais nécessaire d’avoir des assistants d’éducation disponibles pour gérer les flux des élèves, notamment dans les couloirs, devant les grilles et dans les services de cantines complexifiés par la crise, l’inspection académique a supprimé un quart de poste au mois de juin. Lors de notre audience du 14 septembre dernier, nous nous sommes vu opposer une fin de non-recevoir.

 Pire, trois jours après, nous avons appris que 3 élèves étaient affectés en 4e et 1 en 3e : certaines classes de 3e comprennent donc 31 élèves, les groupes de langue explosent en 4e, et nous ne pouvons plus accueillir les élèves d’ULIS et d’UPE2A en 3e. Nous savions, dès le mois de février dernier, que nous avions besoin de 5 classes de 3e banales. Cela a été refusé par l’inspection, dont l’analyse des chiffres se révèle bien différente de la nôtre.

 Nous avons donc moins de personnel d’encadrement, mais de plus en plus d’élèves, dans des classes de plus en plus surchargées, alors que les travaux de notre collège vont bientôt commencer.

 Nous nous inquiétons en outre du fait que le médecin référent du collège, sollicité par l’ARS pour gérer les cas COVID en primaire, ne puisse plus prendre en charge les PAP des élèves présentant des troubles majeurs : il revient désormais aux enseignants d’organiser, sans regard médical, des PPRE qui ne pourront jamais être aussi pertinents.

 Nous soutenons nos agents d’entretien, dont le travail est considérablement alourdi par la mise en place du protocole sanitaire, et qui doivent gérer une situation très complexe et compenser les arrêts maladies de leurs collègues, qui risquent de se multiplier étant donnée le contexte sanitaire et la fatigue qui leur incombe.

 Par ailleurs, la décision prise par le ministère de la transformation et de la fonction publique – dont le nom paraît plus qu’inquiétant – de ne pas supprimer la journée de carence des fonctionnaires ravive encore notre colère. Les membres du personnel ne peuvent que s’alarmer des injonctions paradoxales qui leur sont faites : ils ne doivent pas se rendre sur leur lieu de travail s’ils ont de légers symptômes pouvant faire penser au covid mais doivent, dans ce cas, renoncer à une journée de salaire. Il y a là une aberration proche de l’injustice.

 L’ensemble de ces constats suscitent une profonde incompréhension chez les enseignants qui se sentent abandonnés de toutes leurs instances de tutelle et renouvellent leur demande d’obtention d’un poste supplémentaire d’assistant d’éducation : la sécurité et l’encadrement des élèves sont plus que jamais cruciaux. Ils seront particulièrement vigilants sur la DHG à venir : il est temps que de véritables moyens soient alloués aux établissements de notre département, qui souffrent de restrictions budgétaires sans précédent.

 Les personnels du collège Molière, avec les sections SNES et SNFOLC